

# ITforBUSINESS

# 2015



## PRESSE & DIGITAL

# Tarifs publicitaires

*applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015*



Tarifs bruts (€ HT)  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Formats standards

Page quadri	21 500€
Double page quadri	39 100€
½ page quadri	12 500€
+ 5% successivité	

### Emplacements préférentiels

Page quadri Recto	25 000 €
Recto 1 <sup>er</sup> cahier	25 500 €
2/3 page hauteur quadri recto	17 500 €
1/2 page quadri recto – Largeur ou hauteur	14 800 €
1/3 page quadri recto – Largeur ou hauteur	8 900 €
1/4 page quadri recto – Largeur ou hauteur	6 500 €
Ouverture rubrique	25 700 €
Double d'ouverture	45 200 €
2 <sup>ème</sup> de couverture	32 600 €
3 <sup>ème</sup> de couverture	26 400 €
4 <sup>ème</sup> de couverture	35 900 €
1 <sup>er</sup> recto	27 600 €
2 <sup>er</sup> recto	26 500 €
3 <sup>er</sup> recto	25 800 €
Page 2 <sup>o</sup> cahier	8 900 €
+ 5% successivité	

### Encarts

2 pages *	21 500€
4 pages *	32 000€
6 pages *	40 200€
8 pages *	47 400 €
10 pages et + *	5 200 € / page

Frais techniques par encart : nous consulter

(\* Le rabat d'un tiers de page est compté comme une page

Les opérations d'encartage en fonction de la nouvelle réglementation postale du moment, feront l'objet d'un devis préalable et d'une facturation correspondant

### Dégressifs volume

2 à 5 insertions	- 5 %
6 à 10 insertions	- 10 %
11 insertions et plus	- 15 %

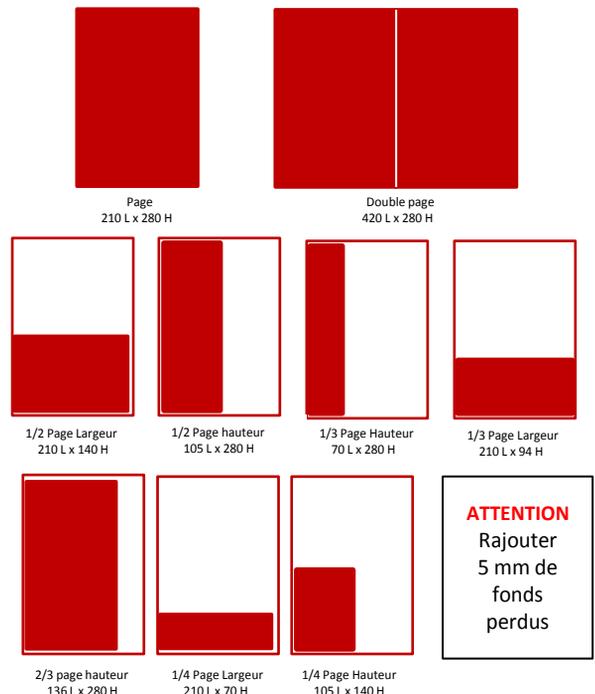
### Opérations spéciales

Gatefold, Backfold, French door
Grand écran, 16/9 ème
Carte collée sur 1 page
Cavaliers
Cavalier + 1 page + carte collée...

**Nous consulter**

Frais techniques + surtaxes postale : nous consulter

### Formats standards (L x H en mm)



N'hésitez pas à nous consulter pour tous les formats et encarts spécifiques  
Formats spécifiques : Consultez le support

### Remise

Remise professionnelle accordée à tout annonceur passant par un mandataire :

- 15 %

### Conditions techniques

#### Fichiers à fournir :

Fichier PDF haute définition (1.3) (1.4) cmjn 300 dpi minimum (pdf à la norme pdf / x-1a)

#### Transmission des fichiers :

NEWSCO Régie / SERVICE PUBLICITE - A l'attention de Sylvia BESSE  
23 bis, rue Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt  
[sbesse@newscoregie.fr](mailto:sbesse@newscoregie.fr)

#### Encarts :

Les encarts sont à livrer directement chez notre imprimeur, en précisant sur le bon de livraison, le nom du magazine, la date de parution, le nom du client et la quantité exacte livrée

Exemplaires à livrer : nous consulter

\* Les doubles pages les traiter en deux simples pages

\* Pour les gatefolds, les excarts, les encarts et les surcouvertures, veuillez nous consulter

\* Taux d'encrage : 280% de superposition maximum



**Tarifs bruts (€ HT)**  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Bannières

	Semaine	Mois
Maxi Mega bannière	2 000 €	7 200 €
Mega bannière	1 700 €	6 100 €
Pavé 1	2 200 €	7 900 €
Pavé 2	2 100 €	7 800 €
Pavé sidekick or expand	4 100 €	14 800 €
Double pavé	2 900 €	10 500 €
Bannière	1 300 €	4 700 €
Habillage	2 500 €	9 000 €
Flash	1 500 €	5 500 €
Habillage + Flash	3 100 €	11 200 €
Cat Fish	2 300 €	8 300 €
Pavé vidéo	2 300 €	8 300 €
Sponsoring exclusif d'une rubrique*	4 100 €	14 800 €

Ces tarifs s'entendent pour 5 annonceurs maximum en rotation aléatoire selon le format. Nous consulter  
\* Possibilité de sponsoriser toute rubrique de votre choix.  
Tous les formats et les sous-rubriques sont inclus dans l'offre

### Formats & poids

	Format (L x H)	Poids
Maxi Mega bannière	960 x 90	35 Ko
Mega bannière	728 x 90	25 Ko
Pavé	300 x 250	35 Ko
Double pavé	300 x 500	35 Ko
Bannière	468 x 60	20 Ko
Cat Fish	960 x 50	35 Ko

### Remise professionnelle

Remise professionnelle accordée à tout annonceur passant par un mandataire : **- 15 %**

Remise accordée à tous les nouveaux annonceurs : **- 10 %**  
(remise non reductible, applicable uniquement sur le premier ordre de publicité)

**HABILLAGE DE PAGE**

**CATFISH 960 x 50**

### Conditions techniques

#### Fichiers à fournir

Fichiers en «dur» gif, jpg (+ lien de redirection), flash or redirect (tag).  
S'il s'agit de fichier en flash, attention aux modalités : consulter <http://www.message.smartadserver.com/gestion/flash/>  
ou envoyer des redirects (tags) hage sur le site

#### Fichiers vidéo

Fichiers en «dur» : wmv, avi, mp4, mov  
25 frames par seconde  
Dimensions : 320x240 pixels minimum, 1000x720 pixels maximum  
Durée maximale : 5 minutes

#### Transmission des fichiers

Par e-mail : [lmery@newscoregie.fr](mailto:lmery@newscoregie.fr)

#### Délai

Transmission des fichiers 4 jours avant l'affichage sur le site

*Tarifs bruts (€ HT)  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015*



### Bannière

	Semaine	Mois
Interstitiels	1 250 €	4 150 €
Bannière	950 €	3 150 €

Pour iPhone et Android.

### Dégressifs volume

3 à 5 mois	10 %
6 à 11 mois	15 %
12 mois et plus	20 %

### Formats et poids

		Format (L x H)	Poids
Interstitiel	portrait	320 x 480	45 Ko
Bannière	portrait	320 x 50	40 Ko
	paysage	480 x 50	

Attention : vous devez fournir 2 fichiers par publicité (portrait et paysage) pour le format «bannière».

### Conditions techniques

#### Fichier à fournir

Exclusivement gif, fichiers en « dur » sans animation (+lien de redirection).

#### Transmission des fichiers

Par e-mail : [lmery@newscoregie.fr](mailto:lmery@newscoregie.fr)

#### Délais

Transmission des fichiers 4 jours avant l'affichage sur le site

### A noter

Remise professionnelle accordée à tout annonceur passant par un mandataire :	- 15 %
Remise accordée à tous les nouveaux annonceurs : (remise non reconductible)	- 10 %



## LA NEWSLETTER

Tarifs bruts (€ HT)  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015



### Emplacements

Bannière	6 100€
Pavé	5 600€

Une présence de 8 jours minimum

### Formats

Bannière	468 x 60
Pavé	170 x 170 maxi

### A noter

Remise professionnelle accordée à tout annonceur passant par un mandataire : **- 15 %**

Remise accordée à tous les nouveaux annonceurs : **- 10 %**  
(remise non reductible, applicable uniquement sur le premier ordre de publicité)

### Conditions techniques

#### Fichier à fournir

Fichier en «dur» gif, jpg uniquement (flash non accepté – gif animé non conseillé) + lien de redirection (clic command accepté)  
Poids Maxi : 45 Ko

#### Transmission des fichiers

Par e-mail : lmetry@newscoregie.fr

#### Délais

Réservation d'espace : 3 semaines avant parution  
Remise des éléments : 3 jours avant parution  
Annulation : 15 jours avant parution



Sur la base de 10 000 abonnés

1 envoi	3 500 €
2 envois	6 000 €
3 envois	8 000 €

## Conditions générales de vente au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### I) DISPOSITIONS GENERALES

#### Article 1.1 - Application des Conditions Générales de Vente :

Tout achat d'espace publicitaire effectué par un annonceur ou par un intermédiaire, agissant en son nom et pour son compte en vertu d'un mandat écrit, auprès de NEWSOCO REGIE, implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), de tarif et de règlement en vigueur. NEWSOCO REGIE, se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les annonceurs ou leurs mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. Ces présentes CGV concernent l'ensemble de l'activité commerciale de NEWSOCO REGIE. La publicité commerciale diffusée sur les supports imprimés ou diffusée sur Internet et commercialisée par NEWSOCO REGIE, est assujettie aux CGV ci-après qui concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Le fait que l'une des parties n'ait exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, que ce soit de façon permanente, ou temporaire, ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause. Toute condition contraire posée par un annonceur ou son mandataire, figurant notamment dans leurs propres bons de commande et/ou dans leurs conditions générales d'achat, sera inopposable à NEWSOCO REGIE à défaut d'acceptation préalable, expresse et écrite de sa part. Les présentes CGV, ainsi que les actes qui en découlent, sont soumis au droit.

#### Article 1.2 – Définitions :

**Annonceur :** toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès de NEWSOCO REGIE. Un annonceur, faisant partie d'un Groupe de sociétés, a droit aux conditions applicables à ce Groupe. Le Groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Mandataire :** tout intermédiaire professionnel agissant au nom et pour le compte de l'annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire.

#### Article 1.3 – Mandat :

L'achat d'espace publicitaire peut être effectué directement par un annonceur ou, en son nom et pour son compte, par l'intermédiaire d'un mandataire. Au cas où l'annonceur aurait confié son achat d'espace à un mandataire, une attestation de mandat signée par l'annonceur et son mandataire devra accompagner l'ordre de publicité et préciser l'étendue du mandat accordé. L'attestation de mandat est établie pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera envoyé à l'annonceur. Un exemplaire de la facture sera envoyé pour information au mandataire le cas échéant. L'annonceur s'engage à informer sans délai NEWSOCO REGIE, par lettre recommandée avec avis de réception, de toute modification relative au mandat qu'il a confié à son mandataire.

#### Article 1.4 - Emplacements publicitaires :

Les espaces publicitaires proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité au moment de la réception par NEWSOCO REGIE de l'ordre de publicité.

#### Article 1.5 - Facturation et règlement :

Facturation et conditions de règlement de NEWSOCO REGIE, agissant au nom des éditeurs : l'annonceur est seul responsable du paiement des publicités parues aux conditions définies sur le tarif, même en cas de mandatement d'une agence. Le paiement ou l'avance effectués au mandataire ne le libère pas vis-à-vis de NEWSOCO REGIE. Le défaut d'exécution d'une ou plusieurs insertions ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser du paiement des annonces justifiées.

Conditions de règlement :

- Par chèque ou virement à 30 à date de parution.
  - Par traite à 30 jours à date de parution, en application de la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME).
- Toute traite doit être retournée, acceptée et domiciliée chez NEWSOCO REGIE dans les 10 jours suivant la date d'envoi du relevé.
- Tout retard de paiement entraînera :
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés.
  - Le paiement comptant à la remise de l'ordre de toute nouvelle insertion ou éventuellement la suspension de leur exécution.
  - Une facturation d'intérêts de retard calculée sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, réglable à réception par chèque bancaire.
  - En cas de non-respect des Conditions Générales de Ventes en terme de délais de paiement, le versement du cumul de mandat est susceptible d'être remis en cause.
  - L'exigibilité d'une indemnité de 15% des sommes dues au titre de clause pénale, outre les frais judiciaires éventuels.
- Toutes taxes, présentes ou futures, sont à la charge de l'annonceur et facturées en sus. Toutes nos factures sont payables en Euros. Nos traites ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, les tribunaux Parisiens sont seuls compétents.

#### Article 1.6 – Litiges :

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations des présentes CGV était tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations. Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes, et plus généralement de la formation et de l'exécution des ordres de publicité, sera portée devant les tribunaux de Nanterre, reconnus exclusivement compétents.

#### Article 1.7 – Réserves :

1- NEWSOCO REGIE sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel de NEWSOCO REGIE. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, NEWSOCO REGIE pourra, à sa convenance et selon les disponibilités de son planning, proposer à l'Annonceur une reprogrammation des insertions papier concernées et/ou la prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur le(s) site(s), mobile ou tablettes concernés.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

2- Les obligations souscrites par NEWSOCO REGIE à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, NEWSOCO REGIE ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

3- Les marques, qui sont la propriété de NEWSOCO REGIE ou des Editeurs des supports papier et des sites Internet, mobiles et tablettes, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite de NEWSOCO REGIE.



## Conditions générales de vente au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### II) DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PRINT

#### Article 2.1 – Ordre de publicité :

Tout achat d'espace publicitaire sur un support papier commercialisé par NEWSOCO REGIE fait l'objet d'un ordre de publicité qui est signé par l'annonceur ou son mandataire et accepté par NEWSOCO REGIE, en fonction des demandes de réservation émises par l'annonceur ou son mandataire, et compte tenu des disponibilités du planning de NEWSOCO REGIE.

- L'ordre de publicité, dûment daté et signé pour accord par l'annonceur ou son mandataire, est à retourner impérativement à NEWSOCO REGIE au plus tard 3 semaines avant la date de bouclage commercial. En l'absence d'ordre formellement écrit ou envoyé en dehors des délais mentionnés ci-dessus, son exécution sera conforme aux échanges préalables engagés entre les 2 parties et ne pourra en aucun cas donner lieu à contestation.

- L'ordre de publicité peut également prendre la forme d'une lettre datée et signée par l'annonceur ou son mandataire.

- L'envoi de l'ordre de publicité quelle que soit sa forme implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

- L'ordre de publicité mentionnera obligatoirement : le nom du mandataire et du correspondant qui l'engage pour l'insertion publicitaire; le nom de l'annonceur et du responsable budget marketing- publicité affecté à l'insertion publicitaire ; la nature précise et le nom du produit ou du service à promouvoir ; la date de début de la campagne et la durée de celle-ci ; les supports retenus et/ou les sites réservés ; les emplacements et critères de ciblage réservés ; le budget affecté à l'insertion selon le tarif en vigueur.

Par ailleurs, l'annonceur certifie que le message publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur et qu'il ne comporte aucune imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers, et garantit en conséquence l'éditeur et la régie contre toute réclamation de ce fait. D'autre part, le message ne devra pas contenir plus d'une citation d'annonceur à moins de s'acquitter d'une majoration prévue par la politique tarifaire de 25%.

- Chaque ordre de publicité est strictement personnel à l'annonceur. Il ne peut être modifié sans son autorisation et ne peut être cédé sous quelque forme et à quelque titre que ce soit - Toutefois, dans le cas de la vente ou du transfert de l'exploitation de l'annonceur, il est précisé que ce dernier est tenu d'en imposer l'exécution à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier.

#### Article 2.2 – Tarifs :

Les ordres de publicité des impressions Presse sont facturés sur la base du tarif en vigueur publié sur chacun des titres commercialisés par NEWSOCO REGIE.

NEWSOCO REGIE se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs en vigueur et leurs conditions d'application, respectant un préavis d'une semaine.

Tous les tarifs sont exprimés hors taxes.

- Le chiffre d'affaires "Brut Valorisé" est défini comme le chiffre d'affaires Brut valorisé aux conditions d'emplacement telles que définies dans la grille tarifaire du support concerné.

Toute insertion gracieuse sera appliquée sous la forme d'une modulation de 100%. Le Brut Base Achat sert de base de calcul aux différents dégressifs (dégressif volume, cumul de mandats...).

- Le chiffre d'affaires "Net Espace Facturé avant Remise Professionnelle" est défini comme étant le chiffre d'affaires Brut Base Achat annuel après application des dégressifs et avant application, s'il y a lieu, de la remise professionnelle.

- Le chiffre d'affaires "Net Espace Facturé" est défini comme étant le chiffre d'affaires « Net Espace Facturé après Remise Professionnelle ».

- Le "Net Média" est l'addition du chiffre d'affaires Net Espace Facturé et des frais techniques s'il y a lieu, et avant application des taxes.

#### Article 2.3 - Dégressifs :

Les dégressifs s'appliquent pour chaque support comme décrit dans leur plaquette tarifaire respective

- Le dégressif volume s'applique à l'annonceur ou à son Groupe sur la base du "Brut valorisé" réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires) pour son compte dans le cadre strict des présentes Conditions Générales de Vente. Son taux est fonction de la grille indiquée sur la plaquette tarifaire du support.

- Le dégressif "cumul de mandats" sera attribué à un mandataire ayant au moins 2 annonceurs qui n'appartiennent pas au même Groupe pour lesquels il assure l'achat d'espaces publicitaires et la gestion des ordres. Son taux est fonction de la grille indiquée sur la plaquette tarifaire du support. Le taux de remise est calculé sur la base du "Net Espace Facturé" avant la remise professionnelle. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

#### Article 2.4 - Remise Professionnelle :

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, une remise professionnelle de 15% est appliquée sur le chiffre d'affaires net HT après application, s'il y a lieu, des dégressifs. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

#### Article 2.5 - Responsabilité - Refus de parution :

La publicité paraît sous la seule responsabilité de l'annonceur. NEWSOCO REGIE ou / et l'Editeur se réserve(nt) le droit de refuser purement et simplement une annonce, même en cours d'exécution d'ordre, sans indiquer la raison et plus particulièrement quand par sa nature, son texte ou sa présentation, elle paraîtrait contraire à l'esprit de la publication concernée, ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers. Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'annonceur ou de son mandataire. NEWSOCO REGIE se réserve également le droit d'interrompre une campagne à tout moment au cas où elle aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'annonceur ou de son mandataire et au cas où elle aurait connaissance du caractère contraire de la campagne aux lois et règles en vigueur.

#### Article 2.6 – Annulation :

Toute demande de modification ou d'annulation totale ou partielle devra parvenir par écrit à la régie et ne saurait être acceptée sans contrepartie qu'à la condition expresse de respecter un délai de 1 mois avant la date de bouclage commercial pour les impressions Presse. Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20% du prix brut des ordres annulés, en-deçà de 15 jours 50% du montant de l'ordre initial seront dus.

#### Article 2.7 – Réclamation :

Aucune réclamation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par écrit dans les huit jours suivant la date des faits faisant l'objet de la réclamation. En cas de contestation, celle-ci sera soumise à la juridiction des Tribunaux Parisiens. En cas de litige ou d'attente d'avis, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

#### Article 2.8 - Eléments Techniques - Délais :

- Les éléments techniques sont à la charge du client.

- La qualité de reproduction ne peut être garantie si les éléments techniques parviennent hors délais : 4 semaines avant parution pour les magazines.

- Toute information publicitaire à caractère rédactionnel doit être précédée du mot "PUBLICITÉ" ou "COMMUNIQUÉ".

- Aucune publicité n'est admise sur un format inférieur aux modules définis sur chacun des supports physiques (cahiers) et mentionnés dans les plaquettes tarifaires ci-jointes

## Régie Commerciale

### NEWSCO RÉGIE

23 Bis rue Danjou  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tél.: 01 75 60 28 40  
Fax: 01 47 57 37 25

## Contacts

### **Pierre SACKSTEDER**

Directeur Général

Tél. : 01 75 60 28 40

sacks@newsco.fr

### **Valérie FENEON**

Directrice Générale Adjointe

Tél. : 01 75 60 40 66 / 06 33 74 14 50

vfeneon@newscoregie.fr

### **Valérie SOULHOL**

Directrice de Publicité

Tél.: 01 75 60 40 97

vsoulhol@newscoregie.fr

### **Olivier DENIS**

Responsable de clientèle

Tél.: 01 75 60 40 95

odenis@newscoregie.fr

### **Sylvia BESSE**

Chargée de planning - Trafic

Tél. : 01 75 60 40 93

sbesse@newscoregie.fr